

Les états financiers de la FPAQ regroupent cinq fonds financiers. Cette page présente la contribution des producteurs, les autres revenus et les dépenses de chacun de ces fonds, en date de la fin de l'année financière, soit le 15 juillet 2004. Les états financiers complets peuvent être consultés sur www.siropperable.ca (section aux membres).

Fonds de l'agence de vente Fonds dédié aux opérations de l'agence de vente.	2004	2003
	\$	\$
Produits	6 343 209	5 263 527
Contribution des producteurs	385 124	383 345
Revenus d'intérêts	993 447	918 935
Remboursement d'intérêts	1 151 533	1 091 266
Revenus d'administration	67 109	84 570
Revenus de mise en marché	1 083 263	1 030 427
Récupération de frais de conditionnement	2 658 336	1 740 064
Autres revenus	4 397	14 920
Charges	6 240 690	5 173 806
Frais de conditionnement	2 551 334	1 708 200
Frais de réception et de transformation	883 967	710 579
Consultants informatiques	131 193	198 684
Conseillers techniques	629 487	549 397
Services professionnels	80 060	180 862
Assurances	162 480	305 378
Compensation pour transport aux producteurs	414 550	114 820
Intérêts	1 206 038	1 284 165
Amortissement	29 212	15 622
Autres	152 369	106 099
Excédents	102 519	89 721
Solde de fonds au début	219 200	129 479
Solde de fonds à la fin	321 719	219 200

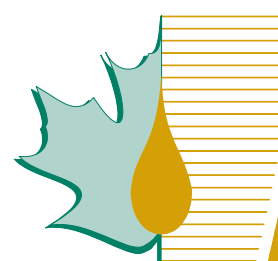
Fonds d'administration du plan conjoint Fonds dédié à l'administration courante de la FPAQ et des syndicats acéricoles régionaux. La contribution de la FPAQ à la Confédération de l'UPA est également incluse dans ce fonds.		
	2004	2003
	\$	\$
Produits	2 105 857	2 029 974
Contribution des producteurs	2 010 632	1 920 194
Revenus d'intérêts	95 225	109 780
Charges	2 080 078	1 838 400
Direction générale	182 439	148 460
Administration des syndicats	254 568	199 837
Conseillers techniques	964 428	828 804
Contribution à l'agence de vente	385 124	383 345
Contribution à l'UPA	293 519	277 954
Excédents	25 779	191 574
Solde de fonds au début	2 040 406	1 848 832
Solde de fonds à la fin	2 066 185	2 040 406

Fonds de développement des marchés Fonds dédié aux activités de promotion et de développement des marchés au Québec et à l'étranger. Ce fonds est également dédié au travail des comités de promotion, de mise en marché, de certification. Ce fonds inclut également les contributions versées au Centre Acer, ainsi que les frais liés aux enquêtes.		
	2004	2003
	\$	\$
Produits	2 906 971	2 020 880
Contribution des producteurs	2 059 095	1 961 630
Subventions	288 263	57 000
Dommages liquidés	551 991	0
Revenus de certification	7 622	2 250
Charges	1 908 291	817 668
Campagnes de promotion	969 303	383 301
Comités	52 845	50 161
Conseillers techniques	139 621	73 073
Consultants	53 699	0
Frais de déplacement	7 155	3 494
Frais de recherche	530 878	250 001
Frais légaux et enquêtes	77 020	0
Autres dépenses	73 795	57 896
Amortissement	3 975	0
Excédents	998 680	1 203 470
Solde de fonds au début	2 125 498	922 028
Solde de fonds à la fin	3 124 178	2 125 498



Fonds de contrôle de la qualité Fonds dédié au classement et à l'inspection du sirop d'érable en vrac.		
	2004	2003
	\$	\$
Produits	1 060 003	931 638
Contribution des producteurs	1 060 003	931 638
Charges	793 550	740 665
Frais de classement	792 523	740 665
Amortissement	1 027	0
Excédents	266 453	190 973
Solde de fonds au début	494 609	303 636
Solde de fonds à la fin	761 062	494 609

Fonds de gestion des surplus Mise en place d'un fonds de 15 millions de dollars nécessaire à l'ouverture d'une marge de crédit de 100 millions dollars à La Financière agricole du Québec.		
	2004	2003
	\$	\$
Produits	3 168 266	3 225 760
Contribution des producteurs	2 999 797	3 072 595
Revenus d'intérêts	168 469	153 165
Charges	35 281	110 958
Intérêts pris en charge pour l'agence	35 281	110 958
Excédents	3 132 985	3 114 802
Solde de fonds au début	8 334 050	5 219 248
Solde de fonds à la fin	11 467 035	8 334 050



ACTUALITÉS SYNDICALES

Excellente participation aux assemblées régionales

C'est à Saint-Antoine-Abbé dans la région de Saint-Jean-Valleyfield que se sont clôturées, le 27 octobre dernier, les assemblées régionales de consultation amorcées le 10 septembre dernier dans les 11 syndicats acéricoles du Québec. Plus de 2 200 acériculteurs ont assisté aux rencontres, ce qui démontre la vitalité du processus démocratique dans le secteur acéricole.

Ces assemblées auront permis aux représentants de la FPAQ de présenter le bilan de l'agence de vente, les activités de promotion en cours au Québec et à l'étranger, ainsi que divers scénarios pour améliorer le calcul des contingents intermédiaires des entreprises acéricoles. Les discussions, souvent franches et directes, se sont déroulées dans un climat serein. « Nous sommes véritablement satisfaits de l'issue des rencontres puisque plusieurs résolutions pour améliorer notre système de commercialisation ont été proposées », de préciser M. Pierre Lemieux, président de la FPAQ.

Les résolutions votées lors des assemblées régionales furent débattues le 4 novembre dernier lors de l'assemblée générale annuelle de la FPAQ qui s'est tenue à Granby (voir le texte plus bas).

Une AGA riche en discussions

L'assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) qui s'est tenue le 4 novembre dernier à Granby aura permis aux 400 producteurs présents de discuter de nombreuses pistes pour améliorer la performance du système de mise en marché collective. Plus d'une trentaine de résolutions ont ainsi été débattues par l'assemblée. « Les producteurs démontrent leur confiance dans le système de mise en marché collective en proposant de multiples améliorations aux outils que nous avons mis en place durant les quatre dernières années. « Voilà un travail positif qui démontre la maturité des acériculteurs », a mentionné M. Pierre Lemieux, président de la FPAQ, au lendemain de l'assemblée générale. À cet égard, les délégués ont demandé à la FPAQ de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect par l'ensemble des producteurs et productrices des réglementations en vigueur, en exigeant des pénalités et en suspendant des contingents pour les contrevenants. Un appui public de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Françoise Gauthier, en faveur du système de la mise en marché collective fut d'ailleurs réclamé par l'Assemblée générale annuelle des producteurs acéricoles.

En bref, les résolutions ont porté sur les points suivants :

Amélioration des contingents acéricoles

Les délégués ont demandé à la FPAQ de proposer à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec que la production de l'année 2004 puisse remplacer la production de l'une des deux années qui avaient été retenues

pour calculer les contingents intermédiaires des producteurs acéricoles. Cette formule permettrait d'améliorer le contingent intermédiaire de 44 % des entreprises acéricoles du Québec dès le printemps prochain. Il fut parallèlement convenu de faire des représentations auprès de La Financière agricole du Québec pour qu'aucun producteur ne subisse une baisse de son contingent, malgré la hausse du contingent provincial. À cet effet, tous les producteurs recevront un formulaire à la fin de novembre pour calculer leur nouveau contingent pour le printemps 2005.

De plus, il fut convenu de réduire les inventaires à 30 millions de livres et d'accroître le contingent des producteurs au niveau de leurs contingents intermédiaires avant d'allouer des contingents supplémentaires à de nouvelles entreprises. Enfin, les délégués ont réclamé à la FPAQ un programme d'année sabbatique de production qui permettrait aux acériculteurs de ne pas entailler leurs érablières un printemps donné et d'utiliser les inventaires actuellement à l'agence de vente pour combler les marchés.

Paiements et avances de paiement sur les livraisons de sirop

Les délégués ont demandé à La Financière agricole du Québec de permettre à la FPAQ d'avancer et de payer aux producteurs acéricoles les montants qui leur avaient été annoncés ce printemps. De plus, il fut revendiqué de transférer les prêts accordés sur la récolte 2000 dans la marge de crédit de la FPAQ. Une résolution demande également de modifier le programme d'avances financières afin de viser la prime sur les livraisons de sirop biologique.

Petits producteurs-transformateurs

Une résolution traite de la réalité des producteurs qui transforment et mettent eux-mêmes en marché leurs produits de l'érable dans l'application du règlement sur le contingentement. Il fut ainsi convenu de mettre en place un comité réunissant des petits producteurs-transformateurs pour définir des pistes de solution sur cette question.

Promotion des produits de l'érable

L'Assemblée générale annuelle de la FPAQ a revendiqué au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec une participation financière aux efforts de promotion des produits de l'érable au Québec et à l'étranger.

Programme de soutien du revenu des acériculteurs

Enfin, les délégués ont demandé à La Financière agricole du Québec de créer un programme complémentaire au PCSRA qui corresponde aux besoins des acériculteurs et qui tienne compte du coût de production en acériculture.

Les dirigeants de la FPAQ amorceront dans les prochaines semaines des représentations à la *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*, ainsi que des négociations avec les autorités de *La Financière agricole du Québec*, et du *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* pour donner suite à ces résolutions.

Élection à la présidence de la FPAQ

M. Pierre Lemieux, acériculteur de Cap St-Ignace de la région de la Côte-du-Sud, a été réélu président de la FPAQ lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 4 novembre dernier à Granby. M. Lemieux a notamment plaidé pour les avantages d'un système de mise en marché collective qui sera toujours perfectible si les producteurs participent activement aux travaux de leur organisation. Il a également souligné le défi de définir une vision de développement de l'acériculture qui tienne compte des réalités quelquefois divergeantes des 11 régions acéricoles du Québec.

DOSSIERS TECHNIQUES

Cahier de transfert technologique en acériculture

Le *Cahier de transfert technologique en acériculture* fut lancé le 4 novembre dernier en présence de plusieurs dignitaires à Granby dans le cadre de l'assemblée annuelle de la FPAQ. Ce manuel de 650 pages aidera les producteurs à optimiser l'efficacité des systèmes de production au Québec et la valorisation commerciale des produits de l'érable. L'ouvrage fut rédigé par MM. Gaston Allard et Martin Belzile, chercheurs du Centre Acer, et révisé par 70 collaborateurs. Le manuel se divise en 11 grandes sections touchant l'ensemble des étapes de la fabrication des produits de l'érable, soit de l'installation de l'infrastructure de production, au lavage du matériel acéricole.

On peut commander ce manuel au coût de 75 dollars (plus taxes) en communiquant au service à la clientèle du *Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec* (CRAAQ) au 1-888-535-2537 ou par courrier électronique à client@craaq.qc.ca.

Projet pour améliorer la conservation en barils

La FPAQ, le Centre Acer et les Équipements d'érablière CDL amorcent une collaboration pour évaluer l'efficacité d'un nouveau sac de plastique multicouches à membrane d'aluminium pour les barils de sirop d'érable en vrac qui permettrait d'éliminer la pasteurisation une fois celui-ci entreposé. Les tests en laboratoire durant une période de 36 mois ont déjà donné d'excellents résultats. Il ne reste plus qu'à tester l'utilisation de ces barils et sacs à grande échelle par les producteurs.

Le projet qui s'amorce vise ainsi à vérifier chez une cinquantaine de producteurs la performance de cette nouvelle technologie. Les producteurs intéressés doivent contacter M. Vallier Chabot, des Équipements d'érablière CDL, au numéro suivant : (418) 883-5158. Les producteurs retenus recevront une formation sur la mise en baril avec ces sacs de plastique.

Accessibilité aux programmes d'aide à l'établissement en acériculture

La Financière agricole du Québec a révisé ses règles concernant l'accessibilité aux programmes d'aide à l'établissement en agriculture afin que les diplômés de diverses disciplines, dont les techniciens forestiers, puissent en bénéficier. On peut consulter les disciplines visées par ces programmes en consultant le site Internet www.financiereagricole.qc.ca, sous la rubrique « relève ». Cette mesure répond à une résolution qui avait été adoptée par l'Assemblée générale annuelle des producteurs acéricoles en 2003.

PAIEMENTS ET AVANCES FINANCIÈRES

Inclusion des sirops VR5 dans les contingents

Le 14 octobre dernier, la *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec* a rendu la décision 8134 concernant l'inclusion des sirops d'érable classés VR5 dans le calcul des contingents intérimaires en 2004. Rappelons que ces sirops ne pouvaient être comptabilisés dans le calcul du contingent intérimaire en vertu du règlement sur le contingentement en vigueur.

Les 558 producteurs qui avaient classé du sirop VR5 en 2003 ont déjà reçu un nouveau certificat de contingent pour l'année 2004. Cette décision a généré une hausse du contingent provincial de 400 605 livres.

Païement de la 3ième avance financière

Le 26 novembre prochain, le conseil d'administration de la FPAQ entérinera la résolution demandant à *La Financière agricole du Québec* d'autoriser le versement d'une troisième tranche d'avances financières sur les livraisons de sirop de la récolte 2004. Tel qu'annoncé au printemps dernier, cette demande vise à verser 10 % de la valeur du sirop d'érable sous contingent.

Païement du 15 novembre

Les producteurs qui ne désirent pas participer au programme d'avances financières ont reçu, conformément à la *Convention de mise en marché* en vigueur, un deuxième paiement le 15 novembre dernier pour leur livraison de sirop d'érable par le biais de l'agence de vente. Ce paiement est proportionnel aux ventes de sirop d'érable de la récolte 2004 à ce jour, soit 56,4 % des livraisons du sirop sous contingent. Les producteurs avaient déjà reçu 32 % de leurs livraisons sous contingent le 15 juillet dernier. Le prochain paiement se fera le 15 mars prochain.

Païement de la prime biologique

Un deuxième versement sur la prime biologique a également été effectué le 15 novembre 2004. Ce versement étant proportionnel aux ventes de sirop d'érable biologique réalisées à ce jour, soit 28,9 % des livraisons de 12,2 millions de livres. Le prochain paiement de la prime biologique se fera le 15 mars 2005 sur les inventaires de ce sirop vendu.

Contribution sur les ventes au détail

Les producteurs qui ont déclaré des ventes sur le marché du détail lors de leur demande de contingent recevront au cours du mois de novembre une facture des contributions exigibles pour les années déclarées lors du calcul du contingent. Les contributions sont de 10 ¢ la livre pour l'année 2003 et de 8 ¢ la livre pour les années 2002 et 2001.

Les contributions sur les ventes au détail effectuées en 2004 seront exigibles à la fin de la présente année de commercialisation, le 28 février prochain.

Ces contributions sont exigibles en vertu du *Règlement du plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec*. Rappelons que les producteurs se spécialisant sur le marché du détail bénéficient des efforts des autres producteurs pour maintenir le prix du sirop d'érable et promouvoir les produits de l'érable au Québec et à l'étranger. Les ventes sur le marché du détail par le biais d'un intermédiaire ont aussi été comptabilisées lors du calcul du contingent de ces producteurs.

PROMOTION

La campagne de promotion de l'automne «La cuisine à l'érable» tire à sa fin. Après les livrets de recettes distribués à 1,1 millions de foyers québécois, les publicités dans les magazines de cuisine, de santé et d'actualité, et les dégustations dans une centaine de magasins, ne reste plus que le tirage de la cuisine de rêve qui se fera le 18 novembre prochain.

La campagne de Noël «*Un très joyeux temps des sucres*» se met actuellement en place. Plus d'un million de foyers recevront un livret de recettes suggérant de savoureuses façons d'intégrer l'érable aux repas des fêtes. Des publicités se retrouveront également dans plusieurs magazines féminins, culinaires, et d'actualité québécois. De plus, un concours de dessins se déroule actuellement dans les écoles primaires du Québec invitant les enfants à dessiner une fête de Noël dans une érablière. Le dessin gagnant servira à produire un nouvel emballage pour une conserve de sirop d'érable pour la période de Noël de 2005. Cette campagne vise à mettre le sirop d'érable à l'honneur dans les célébrations du temps des fêtes.

Enfin, Mme Geneviève Béland revient du Japon où elle a sélectionné l'agence qui sera responsable de l'ouverture officielle du temps des sucres ce printemps, à Tokyo. Rappelons que le Japon est notre deuxième marché d'exportation après les États-Unis et avant l'Allemagne.

